

Session nationale
de **FORMATION**

20 - 21 - 22
novembre
2018



Merci de confirmer votre participation
avant le 7 novembre

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Fonction professionnelle

Etablissement

Adresse

Code postal Ville

Téléphone Mail

Droit d'inscription

• Inscription congressiste (déjeuner du mercredi inclus) Adhérent Andicat : 330 € TTC
Non Adhérent : 420 € TTC
Adhésion 2018 : 40 € TTC

Mode de règlement

Paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Andicat

Banque N° chèque

Paiement par virement

Email pour envoi de facture@.....

(merci de mentionner le numéro de la facture et/ou le nom du participant sur l'ordre de virement)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : ANDICAT

Domiciliation : CREDITCOOP CRETEIL

42559 00022 21027346705 15

Code Banque Code Guichet Numero de compte Clé RIB

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :

FR76 4255 9000 2221 0273 4670 515

Code BIC : CCOPFRPPXXX

Fait à Le / /

Signature et cachet obligatoires

Bulletin d'inscription et chèque à renvoyer à :

ANDICAT - 44 rue René Boulanger - 75010 PARIS

Tél : 01 42 40 15 28 - Email : andicat@orange.fr

Pour toute annulation voir au verso



Programme

(sous réserve de modifications)



HOTEL MERCURE
Quai Louis Prunier
17000 LA ROCHELLE
(5 minutes à pied de la gare)

Se rendre à La Rochelle par la route : La Rochelle se situe à 140 km de Poitiers (environ 1h30), à 145 km de Nantes (1h45), à 185 km de Bordeaux (2h).

Si vous arrivez par le Nord, empruntez l'avenue du 11 novembre. Par l'Est, vous entrez dans la ville par le boulevard Sautel et, par le Sud, par l'avenue Normandin. Se rendre à La Rochelle par le train : la gare de La Rochelle est située à proximité du vieux port.

Grâce au TGV Atlantique, La Rochelle est à 3 h de Paris (gare Montparnasse) et à 1h30 de Poitiers.

Il vous faudra environ 2 h pour venir de Nantes ou de Bordeaux, 6h30 de Lyon.



ANDICAT
Association Nationale des
Directeurs et Cadres d'ESAT



Session nationale
de **FORMATION**

20 - 21 - 22
novembre
2018

Hôtel Mercure - la Rochelle

« Les ESAT : acteurs des réformes
pour une société inclusive »

Mardi 20 novembre

APRÈS-MIDI

13h30 Accueil des participants à l'Hôtel Mercure
Mot de bienvenue : Thierry BOSCARIOL, Directeur général Association Emmanuelle, Délégué régional Poitou-Charentes et membre du Conseil d'Administration ANDICAT
Allocation : Stéphane VILLAIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Charente-Maritime
Accueil : Michel BILLÉ, animateur des journées (écrivain, sociologue)

Travailleur d'ESAT et citoyen – Les conditions d'une inclusion réussie

REGULATEUR : Thierry BOSCARIOL

14h « Inclure en valorisant », (entretiens avec Raymond LEMAY écrits par Laëtitia DELHON)
Alain-Paul PERROU, Vice-Président ANDICAT, Jacques SERPETTE, Directeur Général de l'ADAPEI 27

14h45 « Le travailleur handicapé aux portes de l'inclusion »
Bernard LUCAS, Auteur

15h15 « Vingt ans d'institution »
Charles DREUX, Moniteur-Educateur, Auteur

15h45 Pause

16h L'inclusion vue par un élu
Jean-Claude GODINEAU, Maire et Conseiller départemental

16h30 Evolution du droit communautaire - Le statut des travailleurs
Maître Philippe PATAUX, Avocat du Cabinet Barthélémy

17h-17h15 Echanges avec la salle

17h15 Synthèse de la journée et présentation de la journée du mercredi par Michel BILLÉ

Mercredi 21 novembre

MATIN

Activité économique – innovation

REGULATRICE : Darlène DECHAIINE

8h30 Accueil des participants

9h L'activité économique, vision politique
Françoise MENARD, Conseillère régionale Nouvelle Aquitaine, ex Vice-Présidente région Poitou-Charentes

9h30 Des expériences de réseau d'entreprises
Jean Charles FURLAN, Directeur Adjoint ESAT de Guéret (ADAPEI 23) Président du Club d'affaires BNI pour le groupe de Guéret
Stéphane FISSE, Directeur du pôle Travail et Habitat Autonome, (Papillons Blancs/Reims, adhérent CABC (Champagne Ardennes Business Club)

10h15 Pause

10h30 Activités économiques innovantes : Economie circulaire et développement durable
Valorisation et recyclage de déchets textiles : Détachement d'une équipe de l'ESAT de Pompois (ADAPEI 79) au sein l'entreprise ANETT, activité Chif'ANETT
Thierry GOURDINEAU, Directeur du Pôle textile ANETT
Jérôme BROQUERE, Directeur-adjoint du Pôle travail, ESAT de Pompois
Ressources d'entreprise, économie circulaire et savoir-faire en ESAT : L'ESAT L'œuvre d'Emmanuelle, membre du réseau BIOTOP et fabricant de la marque ECOCIRCUS
Alexandre DERIVE, Président BIOTOP, éco-réseau d'entreprises
Clothilde MOREL, Directrice ESAT L'œuvre d'Emmanuelle
Le savoir-faire traditionnel des métiers liés à la pêche et à l'aquaculture, L'ESAT Claires et Mer, Arvert / la Cotinière
Thierry LEQUES, Directeur Association Navicule Bleue
Le Tourisme « en les murs », la Ferme de Magné, entre Terre et Mer, Faune et Flore, de l'Etable gourmande à la tente caïdale
Franck BOURCIER, Directeur des ESAT, Association APAGESMS
Flore BONNY, Responsable RSE, Ingénieur en développement territorial durable, APAGESMS

11h15 Conclusion de la matinée
Michel BILLE, animateur de la session de formation

11h30-12h15 Apéritif offert par les exposants

Mercredi 21 novembre

APRÈS-MIDI

Evolution des métiers en ESAT et impact sur les professionnels

REGULATRICE : Clothilde MOREL

14h Communication inclusive et impact du numérique sur les pratiques professionnelles
Vincent MEYER, Sociologue, Professeur des Universités Nice Sophia Antipolis, Université Côte d'Azur

15h L'enjeu du réseau : les plateformes de services et les nouveaux métiers
Daniel GACOIN, Consultant Formateur : expertise, conseil, accompagnement des organisations sociales et médico-sociales, Auteur d'ouvrages DUNOT ESF directions

16h Pause

16h15 L'évolution de la profession de moniteur d'atelier en ESAT
La Certification de branche moniteur d'atelier (CBMA)
Isabelle BILAS BRIQUET, Responsable de Pôle des Formations Sociales et Educatives, IRTS Poitiers
L'évolution de la formation au regard des transformations du terrain
Mireille DONIS, cadre pédagogique et formatrice, IRTS Poitiers

« Ma profession, monitrice d'atelier, un métier en perpétuelle évolution »
Céline SARDANT LAFLAQUIERE, monitrice d'atelier blanchisserie, ESAT de Saintes, ADAPEI 17

17h15 Synthèse de la journée

Jeudi 22 novembre

MATIN

Réforme et évolution budgétaire – Pilotage, Tableau de Bord et analytique de gestion commerciale

REGULATEUR : Sébastien HONORÉ

8h30 Accueil des participants

9h Impact de la réforme SERAFIN PH sur les ESAT
Intervenant DGCS du groupe PROJET SERAFIN-PH

9h30 L'évolution budgétaire des ESAT :

Le contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) :
Arnaud VINSONNEAU, Juriste en Droit de l'Action sociale, Formateur, Consultant
L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) :
Catherine SAGE, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, Cabinet Léo JEGARD

10h20 Echanges avec la salle

10h35 Pause

10h50 Les outils de gestion de l'activité commerciale-Evolution des pratiques
Didier RAMBEAUX, Directeur du Pôle Industriel de l'ADAPEI de la Meuse, Formateur ANDICAT

11h15 L'évolution des ESAT :
Saïd ACEF, Directeur délégué à l'Autonomie, Direction de l'Offre de soins et de l'Autonomie, ARS Nouvelle-Aquitaine

11h35 Echanges avec la salle

11h45 Conclusion générale de la session de formation
Dominique CLEMENT, Président ANDICAT

Conditions générales de la convention de formation

Coût de la formation et modalités de règlement

Le coût de la formation figure sur la fiche d'inscription. Ce prix est forfaitaire, net et sans TVA (exonéré). En cas de paiement effectué par un OPCA ou tout autre organisme, il appartient à l'établissement de s'assurer de la bonne fin du règlement par celui-ci.

Convention

Une convention de formation est passée avec chaque établissement. Celle-ci est adressée en deux exemplaires à l'employeur environ trois semaines avant le début de la formation (lorsque le lancement de cette dernière est assurée). Un exemplaire signé doit impérativement nous être retourné avant le début de la formation.

Déroulement de la formation

Une « fiche d'impressions/évaluations » permet à chaque stagiaire d'exprimer son ressenti personnel au cours de la formation. Ces fiches sont remplies après chaque formation et remises aux formateurs. Elles sont ensuite analysées, très soigneusement par ces derniers et notre Commission Pédagogique, permettant ainsi d'améliorer en permanence la qualité de nos formations et de nos prestations. A l'issue de chaque module et sous réserve d'assiduité satisfaisante, un certificat de formation est remis à chaque stagiaire. Une attestation de formation est envoyée à l'établissement ou à l'OPCA selon demande.

Annulation - Remboursement

Remboursement des frais d'inscription, déduction faite de 20 € de frais de dossier.
Les annulations doivent parvenir à ANDICAT avant le 13 novembre 2017.

Règlement intérieur de la formation

Article 1 - Le présent règlement intérieur a pour objet, conformément à la loi, de préciser les modalités de fonctionnement des formations ainsi que les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Article 2 - L'horaire de début du premier jour de formation est précisé sur le programme.

Article 3 - Toute absence sera immédiatement signalée par l'animateur au service de gestion des formations afin que l'employeur soit mis au courant dans les plus brefs délais.

Article 4 - Chacun doit adopter, dans le déroulement de la formation, une tenue, un comportement qui respectent la dignité individuelle de tous. Tout accident corporel doit immédiatement être signalé par l'animateur au service de gestion des formations. Il est interdit d'enlever ou de neutraliser les dispositifs de protection d'équipements de toute nature utilisés dans les formations. En matière d'incendie, chacun se conformera aux consignes spécifiques du local ou se déroule la formation. Il en va de même des autres mesures d'hygiène et sécurité éventuelles spécifiques aux lieux de formations, lorsque ceux-ci se déroulent dans un établissement ou une entreprise doté de son propre règlement intérieur.

Article 5 - Tous éléments concernant la formation : programme, formateurs, attestation de présence, tarifs et modalités de règlement, sont indiqués sur le programme.

Article 6 - Conformément à la législation le présent règlement a été soumis au Conseil d'Administration, qui l'a agréé le 07/03/2001. Il est entré en vigueur à dater du même jour.